



# **CORRIDA DE St MEMMIE**

## **14 octobre 2018**

### **Règlement**

Course à pied, sur route, chronométrée avec classement

#### **Art 1- Organisation et partenariat**

La Corrida de St MEMMIE est organisée par SOLIDARITE – ENFANTS du VIETNAM, association à but non lucratif, ci après désignée comme « l'organisateur », dont l'objet est de promouvoir la solidarité envers les enfants déshérités du Vietnam (N° W511001524)

Un partenariat a été mis en place avec :

- le COCAA (Club Olympique Champagne Argonne Athlétisme) pour les inscriptions et le chronométrage des épreuves
- la Ville de Saint MEMMIE pour l'accueil et la logistique des épreuves
- le Conseil Général de la Marne, les écoles de St MEMMIE et les collèges de la ville de CHALONS en CHAMPAGNE

#### **Art 2- L'épreuve**

L'épreuve aura lieu le dimanche 14 octobre 2018

Elle comprend 3 courses :

- 8,2km -personnes nées en 2002 et avant- pour les licencié(e)s, et les non licencié(e)s sur **certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition**
- 3 km -pour les adolescents nés en 2003 et 2004- ouvert aux licenciés et aux non licenciés
- 1km -enfants nés en 2005 et après-

Départs et arrivées devant la mairie de St MEMMIE, avenue Jacques SIMON

#### **Art 3 – Inscription**

En raison du parcours les courses ne sont pas ouvertes aux handisports

**Le droit d'engagement est fixé à :**

- **10€ pour la course de 8,2km, (+ 3€ pour les inscriptions prises le jour de la course)**
- **5€ pour la course de 3km**
- **3€ pour la course de 1km**

Le dossier d'inscription, disponible sur le site du COCAA ([www.cocaathle.com](http://www.cocaathle.com)), se compose :

- du bulletin d'inscription
- de la photocopie de la licence en cours de validité au jour de la course, ou d'un certificat médical de moins d'un an au jour de la course

- du règlement par chèque bancaire

Possibilité de s'inscrire sur [www.onsinscrit.com](http://www.onsinscrit.com) (surcoût de 0,8€ par bulletin)

Les inscriptions en ligne, et par courrier (attention à l'acheminement du courrier) seront closes le 5 octobre à minuit.

Il sera encore possible de s'inscrire le jour de la course, au plus tard 1/2H avant le début de chaque course (avec un supplément de 3 par personne).

Aucune inscription ne sera prise par téléphone

La liste des engagés, présente sur le site du COCAA vaut confirmation d'inscription.

Tout dossier incomplet sera rejeté, et les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur

Les dossiers réceptionnés après la clôture des inscriptions ne seront pas renvoyés et les chèques seront détruits ; les virements ne seront pas renvoyés et resteront acquis à l'organisateur

Toute inscription est ferme et définitive, et ne pourra faire l'objet d'un remboursement, sous quelque motif que ce soit.

### **Tout engagement est personnel.**

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **Art 4 – Aptitude à participer**

Licences FFA Athlé Compétition, Athlé Santé Loisir, FSCF, FSGT, UFOLEP ou FFTriathlon : joindre une photocopie de la licence en cours de **validité au jour de la course**

Non licenciés : joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition (ou une photocopie) datant de **moins d'un an au jour de la course**

### **Art 5 – Dossards**

Les dossards seront remis le jour de la course sur présentation d'une pièce d'identité

**Pensez à apporter vos épingles !!!**

### **Art 6 Assurances**

Responsabilité civile : l'organisateur est couvert par une police souscrite auprès de (contrat N° )

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance attachée à leur licence ; **il incombe aux autres participants, non licenciés, de s'assurer à titre personnel**

### **Art 7 – Annulation**

En cas d'annulation des courses, pour cas de force majeure, et/ou un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement ne sera effectué, et aucune indemnité ne sera versée

#### **Art 8 – Droit à l'image**

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser les images, fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de leur participation le jour de la manifestation, sur lesquelles ils pourraient apparaître, et ce pour une durée de 5 ans.

#### **Art 9 – Accompagnement**

Tout accompagnateur est strictement interdit pendant les courses

#### **Art 10 – Récompenses : PRESENCE OBLIGATOIRE**

Récompenses non cumulables

Grille des prix :

- récompense à tous les enfants, sur les courses 3km et 1km
- récompense au Collège le plus représenté par son nombre de participants
- un tee shirt aux 300 premiers arrivants pour le 8,2km
- pour la course des 8,2km : remise des prix sur le podium de l'arrivée

#### **Art 11 – Conditions générales**

Les participants s'engagent à ne pas porter plainte contre l'organisateur en cas de chute, d'accident matériel ou corporel.

L'envoi du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité

**Nous vous souhaitons une bonne course !**